

<https://enseignants.se-uns.org/Concertation-revalo-retraite-du-3-decembre-que-faut-il-en-attendre>



Concertation revalo-retraite du 3 décembre : que faut-il en attendre ?

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 29 novembre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La prochaine concertation dans l'Éducation nationale sur la revalorisation en lien avec la réforme des retraites aura lieu le 3 décembre. A quelques jours de la mobilisation du 5 décembre, le SE-Unsa y rappellera ses exigences fortes pour une vraie revalorisation qui garantisse le niveau de nos pensions et qui permette le rattrapage du retard accumulé depuis des décennies.

Pour le SE-Unsa cette revalorisation doit concerner tous les personnels. Il ne doit pas y avoir de perdants avec la réforme. Même si la piste de l'indemnitare est à envisager, le SE-Unsa continuera à revendiquer une amélioration des grilles indiciaires.

Pour nous, ce plan de revalorisation serait également l'occasion de combler la différence de rémunération entre le 1^{er} et le 2nd degré et d'améliorer le déroulement des fins de carrière pour tous (évolution des ratios d'accès à la Hors Classe et à la Classe Ex, modification des équilibres entre les viviers 1 et 2 de la Classe Ex au profit du vivier 2,...)

Pour faire avancer nos revendications nous disposons désormais d'un levier qui les légitime. Ce levier nous a été fourni par le ministère lui-même. Lors de la dernière réunion sur la revalorisation, le 7 novembre dernier, le ministère a dressé un état des lieux de la situation actuelle de nos rémunérations et de nos pensions. Le constat est implacable : les personnels enseignants, d'éducation et psychologues ne sont pas rémunérés à hauteur de leur qualification et de leurs missions. Et cette fois ce ne sont pas les organisations syndicales qui le disent, mais bel et bien le ministère qui le reconnaît.

Pour mémoire voici les principaux enseignements à retenir des bilans présentés le 7 novembre :

- Les salaires des enseignants en France sont inférieurs à ceux des autres fonctionnaires de catégorie A.
- Le salaire statutaire en France est inférieur aux moyennes internationales, surtout en début et milieu de carrière.
- Malgré des grilles indiciaires communes, la rémunération dans le 1^{er} degré est inférieure à celle du second degré.
- Le temps d'enseignement statutaire est largement supérieur à la moyenne européenne dans le 1^{er} degré et très proche dans le second.

Cinq jours après cette réunion, le ministre Blanquer a fait parvenir aux organisations syndicales un courrier dans lequel il annonce que « *le gouvernement s'est engagé à ce que la mise en place du système universel s'accompagne d'une revalorisation salariale permettant de garantir un même niveau de retraite pour les enseignants que pour des corps équivalents de la fonction publique* ».

Pour le SE-Unsa il ne doit pas y avoir de perdants avec cette réforme. C'est donc fort de tous ces arguments que le SE-Unsa continuera à négocier une revalorisation à hauteur des enjeux, une revalorisation qui reconnaisse nos métiers et permette le maintien pour tous du niveau de nos pensions.